

Relevé de conclusions de la réunion
qui s'est tenue le mercredi 13 juin 2018
relative à l'entretien et la régénération de l'allée des tilleuls des Mesnuls

sous la présidence de Monsieur Michel Heuzé – Sous-Préfet de Rambouillet

assistaient à cette réunion :

Michel ROUX – Maire des Mesnuls
Jean-Yves LE PENNEC – Conseiller municipal des Mesnuls
Pierre NOUGAREDE – EPI 78/92 – conseil départemental 78 - Directeur voirie
Agnès LE BRIS – EPI 78/92 – conseil départemental 78 _ Chef d'unité
Christelle KUPFERLE - – EPI 78/92 – conseil départemental 78 – Chef d'unité de Méré
Laurence VIDAL – DRIEE IDF – Inspecteur des sites
Serge LIFCHITZ – DRAC IDF – UDAP 78
Alain ADAM – Chef du bureau des relations avec les collectivités locales
Marie-Ange FAGUERET - Assistante du Sous-Préfet

Monsieur Adam ouvre la séance, remercie les participants d'avoir répondu à cette invitation, et excuse M. le Sous-Préfet qui, pris par ailleurs, rejoindra cette réunion dès qu'il le pourra.

Cette réunion est organisée à la demande de M. le maire qui a constaté que 9 tilleuls avaient été marqués d'une croix. Contact pris auprès du conseil départemental, il lui a confirmé un marquage en prévision de la coupe prochaine de ces arbres jugés dangereux.

M. le maire fait connaître son mécontentement sur la procédure suivie, sur le manque d'information à son égard, notamment sur la délibération qui a été prise par le conseil départemental et précise qu'il ne souhaite pas que des arbres soient abattus sans en prévoir la replantation.

M. Nougarede souligne que ce dossier est ancien, et que de nombreuses réunions se sont tenues sur le sujet. M. le maire n'a pas manqué d'attirer l'attention sur le risque que représentaient ces tilleuls pour la sécurité publique. Le conseil départemental n'a jamais apporté d'entretien à cette allée et, à chaque initiative, la question de la propriété a été soulevée sans qu'une réponse soit apportée (la DDFIP et le conseil départemental ont un avis opposé sur le sujet).

Dans l'intérêt général, et sans tenir compte de la propriété, le conseil départemental a décidé de s'appuyer sur le dossier existant de la DRIEE, de l'étude paysagère réalisée par un bureau d'étude spécialisé et de l'avis de la CDNPS, pour assurer la maîtrise d'ouvrage et s'engager dans la régénération de l'allée des tilleuls qui borde la voie ouverte à la circulation.

A ce jour, les tilleuls arrivent à maturité, se dégradent et peuvent poser des problèmes en termes de sécurité. Le conseil départemental affiche une réelle volonté d'aller au-delà des clivages, et a pris l'engagement par délibération du 18 mai 2018, d'intervenir rapidement et préventivement afin d'assurer la protection des usagers et pour s'engager dans un plan de régénération à court terme. La solution retenue est un abattage de tous les sujets, dont 9 arbres réputés dangereux, pour la fin d'année 2018 avec une phase de replantation prévue en 2019.

Le conseil départemental ne pouvait pas communiquer sur le sujet avant l'approbation par les élus, de la régénération de cet alignement arboricole. La délibération est à présent votée, une réunion a été organisée le 20 mai dernier sur le financement de ces travaux, qui sera porté, en globalité, par le conseil départemental.

Le dossier de consultation des entreprises va être lancé, un passage à la commission des sites sera probablement nécessaire et la communication, essentielle dans cette situation, sera organisée. La mise en œuvre de cette solution est une proposition du conseil départemental.

Mme Vidal confirme la nécessité d'abattre les 9 tilleuls dangereux comme le stipulait l'étude qui avait été réalisée. Malgré tout, il est nécessaire que la CDNPS se soit prononcée sur ce sujet. Elle va rechercher l'avis de cette instance, et donnera les éléments au conseil départemental. Pour la bonne vie des arbres replantés, il est préconisé un abattage de l'ensemble des sujets. Il faut retravailler sur le dossier, notamment pour la replantation et pour la conservation de l'allée pavée. Un cahier des charges sera mis en place, et la remise en état sera prévue en cas de détérioration.

En tout état de cause, les 9 arbres identifiés potentiellement dangereux doivent être abattus, mais il était indispensable de disposer du budget pour abattre et pour assurer les travaux futurs. Le conseil départemental s'est engagé pour une opération d'entretien en 2018 et la régénération de la totalité de l'alignement en 2019.

M. Lifchitz souligne le traumatisme pour la population de constater l'abattage d'une allée d'arbres, mais un arbre a une durée de vie et dans le temps il est nécessaire de replanter. Concernant la situation de la propriété des tilleuls, il faudra qu'une réponse soit apportée à cette question.

Le conseil départemental ne conteste pas le déclassement de la route nationale en route départementale, cependant la remise en gestion différencie lorsque certaines parcelles présentent des enjeux patrimoniaux.

Dans le contexte actuel, si le conseil départemental procède à la replantation complète de l'allée, il en assurera l'entretien et la gestion. Cependant, il souhaiterait une collaboration de la commune pour la gestion, notamment de l'arrosage des sujets replantés et l'entretien des troncs (coupe des petites branches). M. le maire confirme que la commune pourra prendre en charge ce volet. La partie élagage sera assurée par le conseil départemental.

Une réunion technique sera organisée entre le conseil départemental et la DRIEE afin de programmer les prescriptions de l'État, suivre la procédure, notamment la présentation du dossier à la CDNPS soit pour information si cette instance a accordé un avis favorable à l'abattage et la replantation de l'ensemble des arbres soit pour avis. Le conseil départemental demande qu'un assistant à maîtrise d'ouvrage soit désigné.

M. le maire souhaite rappeler la circulation importante de poids lourds sur cette route. M. le Sous-Préfet répond qu'il s'agit d'un axe secondaire structurant, et qu'il n'y a pas d'alternative pour le trafic.

En conclusion

Aucun chantier ne sera engagé sans avoir obtenu l'ensemble des autorisations. Le calendrier de régénération dépendra du calendrier de mise en œuvre.

- organisation d'une réunion technique
- passage en commission des sites (pour information ou pour avis en fonction du dossier qui a été précédemment présenté)

Les prévisions sont les suivantes :

- une première phase à l'automne 2018 : abattage de sécurité des 9 arbres marqués, avec au préalable la réalisation d'un nouveau diagnostic phytosanitaire.
- en novembre 2019 : abattage de la totalité des sujets
- en mars 2020 replantation de l'allée.

Ces prévisions dépendront du dossier de consultation des entreprises et des modalités de la concertation.

- Une réunion publique sera organisée et à ce stade, tous les acteurs seront en phase sur le sujet.

Michel HEUZÉ